



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET
**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le 20 juin 2026

Vague de chaleur : appel à la vigilance de la population, recommandations pour la Fête de la musique et mesures dans les écoles.

Météo-France place le département de la Manche en vigilance orange canicule ce dimanche 21 juin à partir de 12h00, en raison d'un épisode de fortes chaleurs.

Les températures maximales oscilleront entre 25 et 28 degrés, avec des pics à 35 degrés sur le Mortainais et 34 degrés sur la Baie du Mont-Saint-Michel.

Les températures minimales pour la nuit suivante seront comprises entre 15 et 18 degrés sur la presqu'île du Cotentin, et 19 et 22 degrés dans le reste du département.

Les températures pourraient atteindre jusqu'à 35°C lundi et 34°C mardi dans l'après-midi.

Même si les températures attendues dans le département demeurent légèrement inférieures à celles observées dans d'autres régions du territoire national, cet épisode nécessite une vigilance particulière de chacun.

Le préfet de la Manche, Marc CHAPPUIS, appelle l'ensemble de la population à adopter les bons comportements afin de se protéger des effets de la chaleur et à faire preuve d'une vigilance renforcée à l'égard des personnes les plus fragiles.

1) CONSIGNES DE PRUDENCE FACE À LA CHALEUR

Afin de prévenir les risques liés aux fortes températures, il est recommandé à chacun de :

- Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif et continuer à s'alimenter normalement ;

- Limiter la consommation d'alcool, qui favorise la déshydratation ;
- Fermer volets, rideaux et fenêtres pendant la journée et aérer les logements durant la nuit ;
- Se rafraîchir plusieurs fois par jour ;
- Limiter les activités physiques et sportives, en particulier aux heures les plus chaudes ;
- Éviter les déplacements et les sorties entre 12h et 18h lorsque cela est possible ;
- Prendre régulièrement des nouvelles des personnes âgées, isolées, malades ou en situation de handicap ;
- Ne jamais laisser un enfant ou un animal seul dans un véhicule.

En cas de malaise ou de symptômes évoquant un coup de chaleur (fièvre élevée, peau chaude et sèche, maux de tête, nausées, confusion, convulsions ou perte de connaissance), appelez immédiatement le 15, le 18 ou le 112.

2) CONSEILS DE PRUDENCE POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE

La Fête de la musique se déroulera dans un contexte de températures particulièrement élevées. Les participants sont invités à :

- S'hydrater régulièrement tout au long de la soirée ;
- Prévoir une gourde ou une bouteille d'eau lors des déplacements ;
- Porter des vêtements légers et adaptés à la chaleur ;
- Privilégier les zones ombragées ou ventilées lorsque cela est possible ;
- Être attentifs aux signes de fatigue ou de malaise, notamment chez les enfants, les personnes âgées et les personnes vulnérables ;
- Respecter les consignes des organisateurs et des autorités.

Afin de limiter les troubles à l'ordre public causés par des personnes sous l'emprise de l'alcool, qui peuvent être accentués par les fortes chaleurs, **le préfet de la Manche a pris un arrêté d'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique** à compter du dimanche 21 juin à 12h00 jusqu'au lundi 22 juin à 10h00.

3) ORGANISATION ET CONSEILS POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Les **organismes de manifestations sportives** sont incités à annuler leurs manifestations prévues aux heures les plus chaudes de la journée.

Les **organismes de manifestations culturelles** sont incités à adapter les conditions des manifestations :

- adapter les horaires des manifestations en fonction des températures ;
- adapter les dispositifs de prise en charge des participants ;
- relayer les consignes de prudence auprès des personnes présentes ;
- prévoir une distribution d'eau ou des points de ravitaillement ;
- informer le public sur les risques liés à la consommation d'alcool ;
- mettre en place des espaces de repos à l'écart des zones les plus denses.

4) ADAPTATION DE L'ACCUEIL DANS LES ÉCOLES ET COLLÈGES

Pour les lundi 22 et mardi 23 juin, de façon générale, les établissements scolaires seront ouverts et accueilleront les élèves.

Afin de garantir la sécurité et le bien-être des élèves et des personnels, la direction académique des services de l'Éducation nationale (DSDEN) de la Manche a diffusé aux écoles et établissements scolaires les consignes à mettre en œuvre en période de forte chaleur.

Toutefois, les températures les plus élevées étant attendues à partir de 14 heures lundi et mardi, **la directrice départementale des services de l'éducation nationale, Mme Brigitte LACOSTE, a autorisé les établissements qui en ont fait la demande à suspendre les cours l'après-midi lorsque les conditions matérielles ne permettent pas de maintenir une température acceptable dans les locaux.**

Les collèges suivants suspendront les cours lundi et mardi après-midi pour les élèves pouvant être pris en charge par leurs parents : Collège Les Provinces à Cherbourg-en-Cotentin ; Collège de Torigny-les-Villes ; Collège de Tessy-Bocage ; Collège de Percy-en-Normandie ; Collège Jacques-Prévert à Coutances ; Collège d'Agon-Coutainville ; Collège de Lessay ; Collège de Bréhal.

L'accueil des élèves présents sera néanmoins maintenu.

Les parents ont été informés afin de pouvoir s'organiser. Ils sont autorisés à venir chercher leurs enfants de manière anticipée. Une souplesse particulière sera également accordée aux familles qui choisiraient de garder leurs enfants à domicile.

Il est précisé qu'aucune décision de report des examens oraux du baccalauréat n'a été prise dans la Manche. Les responsables des centres d'examen prennent toutes les dispositions pour mettre à disposition des bouteilles d'eau et faire passer les oraux dans des salles suffisamment ventilées.

De nouvelles adaptations seront susceptibles d'être prises en fonction des conditions météorologiques.

5) MESURES EN DIRECTION DES PERSONNES VULNERABLES

Comme prévu par le plan canicule de la Manche, l'agence régionale de santé de Normandie a transmis aux chefs des **établissements médico-sociaux des consignes d'adaptation pour la meilleure prise en charge des résidents.** Elles prévoient en particulier d'orienter les résidents vers des salles rafraîchies, de veiller à leur bonne hydratation et d'éviter les sorties en journée.

Des mesures sont également prises en direction des personnes sans abri, particulièrement exposées aux fortes chaleurs.

Les services de l'État ont demandé aux associations et structures concernées **de renforcer les mesures de protection : des maraudes sont organisées en journée, avec distribution d'eau, et orientation vers des lieux frais ou rafraîchis.** Les capacités d'accueil et d'hébergement sont augmentées en journée.

Toute personne constatant qu'une personne sans abri est en difficulté est invitée à contacter le 115.

6) ADAPTATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les employeurs doivent évaluer les risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs liés à l'exposition à des épisodes de chaleur intense. Le cas échéant, ils doivent prendre des mesures d'**adaptation de l'organisation du travail**, notamment des horaires, la limitation de la durée et de l'intensité de l'exposition, l'aménagement des lieux et postes de travail, ainsi que l'augmentation de l'eau potable fraîche mise à disposition des travailleurs.

Les employeurs sont invités, quand cela est possible, à privilégier le télétravail pour leurs employés.

7) MESURES DE PRUDENCE POUR LA BAIGNADE

Pour profiter de la baignade en toute sécurité, les baigneurs doivent adopter les réflexes suivants : une **entrée progressive dans l'eau pour éviter les chocs thermiques**, ne pas se baigner seul et rester sous la surveillance de quelqu'un.

En cas de difficulté, les secours doivent être alertés : 📞 112 | 🚒 18 | 🚑 15

8) PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊT ET DES ESPACES NATURELS

Les conditions météorologiques actuelles augmentent fortement le risque de départ et de propagation des incendies. Il est rappelé que neuf feux sur dix sont d'origine humaine.

Le préfet appelle chacun à la plus grande vigilance et rappelle les règles essentielles, alors que le département de la Manche a récemment connu plusieurs feux de forêt :

- Ne pas fumer en forêt ni dans les espaces naturels ;
- Ne jamais jeter de mégot au sol ou par la fenêtre d'un véhicule ;
- Ne pas allumer de feu ou de barbecue en forêt ou à proximité d'espaces naturels ;
- Réaliser les travaux de bricolage ou utilisant des outils produisant des étincelles à distance des zones sensibles ;
- Éviter de stationner son véhicule sur des herbes sèches ;
- Ne pas abandonner de déchets dans la nature, notamment les bouteilles en verre ;
- Stocker le bois, combustibles et bouteilles de gaz à distance des habitations et des espaces boisés.

Les professionnels du secteur agricole sont invités à renforcer leur vigilance lors des travaux de récolte afin de prévenir tout départ de feu.

Du vendredi 19 juin à 20h00 au lundi 22 juin à 08h00, l'achat, la vente, la cession, le transport, le port et l'utilisation d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques sont interdits sur l'ensemble du département, à l'exception des spectacles autorisés et encadrés.

Toutefois, dans ce contexte de fortes chaleurs, l'utilisation de feux d'artifices et de dispositifs pyrotechniques, y compris encadrée par des artificiers professionnels, est particulièrement déconseillé en raison du risque d'incendie associée.

Par ailleurs, l'usage détourné des bouches à incendie est strictement interdit. Leur disponibilité est indispensable pour permettre aux services de secours d'intervenir rapidement en cas de sinistre.

En cas de départ de feu ou de fumée suspecte, composez immédiatement le 18 ou le 112.

Dans le cadre de la vigilance orange, les maires ont reçu un message d'alerte contenant des consignes de prévention et d'adaptation à la situation.

Le préfet appelle chacun à la responsabilité et à la vigilance afin que cet épisode de chaleur puisse être traversé dans les meilleures conditions de sécurité.

Un numéro d'information national est disponible en cas d'épisode de forte chaleur : Canicule Info Service : 0 800 06 66 66, appel gratuit, accessible tous les jours de 8h à 19h.

La population est invitée à suivre régulièrement l'évolution de la situation météorologique et les consignes des autorités sur vigilance.meteofrance.fr, sur le site internet de la préfecture et les comptes Facebook et X « Préfet de la Manche ».

Contact : pref-presse@manche.gouv.fr